

CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION EXTRAORDINAIRE 1992

26. MARS 1992

BUDGET ADMINISTRATIF

**du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
pour l'année budgétaire 1992***

BUDGET ADMINISTRATIF
du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
pour l'année budgétaire 1992

CORRIGENDUM

SECTION 54 — TRANSPORTS

PROGRAMME 01 — TRANSPORT URBAIN ET INTERURBAIN

		CND	CE	CO
BA 22.01.01	Subvention à la Société régionale wallonne du Transport à titre de contribution à l'équilibre des comptes d'exploitation	6.626,7	—	—
BA 60.02.01	Subvention à la Société régionale wallonne du Transport pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement	205,0	—	—

JUSTIFICATION

Confronté au problème d'un charroi dont l'âge moyen se situe à la hauteur de 9,5 ans, il s'avère de remplacer les véhicules de plus de 15 ans pour ramener cet âge moyen en dessous de 8 ans.

En effet, cette opération aura un effet non négligeable, même s'il ne se manifeste pas sur cet exercice budgétaire, sur les frais d'entretien et, par delà, sur la situation financière globale de la SRWT, sans compter l'augmentation qualitative du service ainsi offert au public.